



AIDE-MÉMOIRE

Transférer un véhicule d'un particulier à un autre dans SAAQclic

Saviez-vous qu'il est maintenant possible de transférer un véhicule d'une personne à une autre sans avoir à se déplacer vers un point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)? Les services en ligne SAAQclic vous facilitent la vie!

IMPORTANT: Le vendeur et l'acheteur doivent tous les deux avoir créé leur dossier client dans SAAQclic.

VOUS VENDEZ VOTRE VÉHICULE?

1. Avant de commencer le transfert, le vendeur doit s'assurer que les critères d'admissibilité suivants sont respectés:

- Le véhicule appartient à la catégorie « Véhicule de promenade » (automobile ou VUS);
- Le véhicule a moins de 25 ans;
- Le véhicule est immatriculé au Québec;
- Le véhicule est immatriculé au nom d'une seule personne ou une personne titulaire de l'immatriculation a été désignée si le véhicule est détenu en copropriété;
- Le véhicule à vendre n'est lié à aucune contravention impayée.

IMPORTANT: Le vendeur ne devrait jamais remettre son véhicule à l'acheteur avant que celui-ci ait accepté le transfert dans SAAQclic. Le vendeur pourrait être tenu responsable des infractions au *Code de la sécurité routière* commises par l'acheteur alors que le véhicule est toujours immatriculé à son nom.

2. Une fois les critères d'admissibilité respectés, le vendeur doit:

- créer son compte du Service d'authentification gouvernementale si ce n'est pas déjà fait;
- se connecter à son dossier SAAQclic.

3. Le vendeur peut alors transférer son véhicule en ligne en suivant les étapes identifiées dans le portail SAAQclic. Pour ce faire, il doit avoir en main le numéro d'identification SAAQ de l'acheteur (numéro de permis de conduire).

Transférer un véhicule d'un particulier à un autre dans SAAQclic

VOUS ACHETEZ UN VÉHICULE?

1. Avant d'accepter le transfert d'un véhicule en ligne dans SAAQclic, l'acheteur doit tenir compte des recommandations suivantes:

- Examiner attentivement le véhicule de jour (vérifier le fonctionnement des accessoires);
- Essayer le véhicule suffisamment longtemps;
- Faire inspecter le véhicule par un mécanicien. Si le véhicule n'a pas le droit de circuler ou s'il a été remisé pendant un an ou plus, la vérification mécanique doit être faite par un mandataire en vérification mécanique;
- Exiger les factures des réparations avec la mention du kilométrage;
- Obtenir l'historique du véhicule en utilisant le service Obtenir l'historique de propriété d'un véhicule, disponible dans SAAQclic;
- S'assurer qu'il ne s'agit pas d'un véhicule inondé.
- Vérifier auprès du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) si le véhicule est libre de dettes;
- Rédiger un contrat de vente du véhicule avec le vendeur, puisque le certificat d'immatriculation n'est pas un titre de propriété.

2. Une fois que les conditions ci-dessus sont respectées, l'acheteur doit:

- noter le kilométrage indiqué par l'odomètre du véhicule;
- créer son compte du Service d'authentification gouvernementale si ce n'est pas déjà fait;
- se connecter à son dossier SAAQclic.

3. L'acheteur peut accepter le transfert du véhicule et le faire immatriculer (dans un délai de 48 heures ouvrables) en suivant les étapes identifiées dans le portail SAAQclic.

Avant de procéder, il doit s'assurer que les conditions suivantes sont remplies:

- L'information qui figure dans le dossier financier est exacte. Celle-ci servira lors du paiement de la TVQ et, le cas échéant, lors de l'immatriculation. Si l'information doit être modifiée, il est possible de le faire dans le portail SAAQclic.
- L'adresse inscrite dans le dossier est exacte. Celle-ci sera utilisée si une nouvelle plaque d'immatriculation doit être livrée. Si l'adresse doit être modifiée, il faut faire le changement auprès du Service québécois de changement d'adresse (SQCA). Un délai de 24 heures est à prévoir pour la mise à jour dans le dossier SAAQclic.
- Si le véhicule est détenu en copropriété, l'acheteur doit avoir en main le numéro de permis de conduire des autres acheteurs et avoir pris connaissance des particularités liées à l'immatriculation d'un véhicule en contexte de copropriété.



[saaq.gouv.qc.ca/
transfert-vehicule](http://saaq.gouv.qc.ca/transfert-vehicule)